

MOTION CRIMES DE GUERRE

Comme on sait, le 7 octobre 2023, le Hamas a fait deux choses dans le sud d'Israël :

1) Il a attaqué une base militaire, détruit un char d'assaut israélien, investi le commissariat de police de Sderot, tué et blessé des soldats et pris un plus grand nombre d'entre eux comme prisonniers de guerre, qu'ils ont détenu à Gaza. Pas de problème, en tant que composante de la résistance palestinienne, il avait bien le droit de le faire.

2) Il a ouvert le feu à l'arme automatique contre des jeunes qui dansaient au rave-party de Reïm, tué et blessé plusieurs centaines d'entre eux, brûlé des maisons dans les villages et kibboutzim aux alentours, ouvert le feu contre leurs habitants et massacré environ 1 200 Israéliens chez eux, hommes, femmes et enfants. Il n'avait pas le droit de le faire. Il s'agit d'exactions contre les civils, autant de crimes de guerre interdits par le droit international.

Comment dire ces deux choses-là en public ? C'est une question de dosage. L'UJFP ne hurle pas avec les loups en répétant ad infinitum les atrocités commises contre les civils le 7 octobre, qui ne sert qu'à la propagande israélienne. Mais elle doit rompre avec son silence relatif et appeler un chat un chat. Les Palestiniens ont le droit de résister contre l'occupation par tous les moyens légitimes (lutte politique, diplomatique, économique, culturel, armée, etc.) mais personne n'a le droit de résister par des moyens illégitimes (exactions contre des civils). Les crimes des uns ne justifient pas les crimes des autres. La formule qui voudrait que les Palestiniens aient le droit de résister « par tous les moyens » est ambiguë. Nous devons donc éviter d'utiliser cette expression, évitant ainsi l'ambiguïté qu'elle porte.

L'UJFP ne verse pas dans la fiction à l'effet qu'il n'y aurait pas des civils en Israël – seulement des militaires – sous prétexte de la conscription obligatoire. Les soldats en uniforme qui faisaient leur service militaire le 7 octobre et qui se sont fait tués, blessés ou pris prisonniers ce jour-là étaient bien et bel des militaires et ils ont subi leur sort à ce titre, faisant partie des forces d'occupation. Mais les jeunes festivaliers à Reïm, les enfants, leurs parents et leurs grands-parents massacrés chez eux au petit matin étaient bien des civils innocents, victimes des crimes qui sont formellement interdits par les Conventions de Genève, par la réprobation générale et par la loi juive qui, elle, tient comme valeur absolue la sacralité de la vie humaine. Oui, l'UJFP affirme qu'il y a des civils en Israël, comme partout au monde.

Depuis le 7 octobre et jusqu'au moment d'écrire ces lignes l'UJFP a émis 10 communiqués de presse en rapport avec le blocus de Gaza, l'occupation, l'apartheid israélien et les méthodes génocidaires de l'État hébreu. Dans tous ces communiqués il n'a été mentionné qu'une seule fois que l'UJFP déplore la mort des civils innocents, tués par des commandos du Hamas. Inutile de rappeler que dans l'ensemble de ces communiqués l'UJFP n'a pas manqué une seule fois de dénoncer les crimes de guerre d'Israël commis contre les civils innocents à Gaza.

Cette frilosité n'est pas de mise et ne sert pas la cause d'une paix juste au Proche-Orient. L'UJFP n'est pas le porte-parole de Hamas, ni la porte-parole de la résistance palestinienne dans son ensemble, même si nous soutenons le droit des Palestiniens de résister contre l'occupation, y compris les armes à la main. Il faut que notre discours public soit plus équilibré, sans compromis en rapport avec nos principes.

Richard Wagman